

APPEL À PROJETS DE RECHERCHE

Programmes structurants d'une durée de 5 ans en partenariat avec l'École française de Rome

Période 2022-2026

L'EFR est heureuse de vous informer de l'ouverture d'un appel à projets de recherche en partenariat pour la période 2022-2026. Cet appel concerne exclusivement des **programmes structurants d'une durée de 5 ans**, qui seront inscrits au contrat quinquennal de l'établissement. Les autres soutiens et collaborations de l'EFR (projets de recherche spécifiques d'une temporalité de 2 à 3 ans, cycles et ateliers de formation, séminaires récurrents, associations ponctuelles à des manifestations scientifiques, de diffusion culturelle ou à des opérations de terrain, accueils de chercheurs et aides à la publication) relèvent de dispositifs de soumission et de sélection différents et, éventuellement, d'appels à projets propres ouverts en cours de contrat quinquennal. Instruits au fil de l'eau par le Comité de coordination de la politique scientifique de l'établissement et examinés chaque année lors des trois réunions de son Conseil scientifique (novembre, mars et juin), ces autres soutiens et collaborations de l'EFR ne sont pas concernés par le présent AAP.

Les **programmes de recherche structurants** relèvent [des domaines et des aires géographiques de compétences de l'EFR](#) : archéologie, histoire, sciences sociales ; Italie et Méditerranée centrale, Maghreb et pays riverains de la mer Adriatique).

Ils s'inscrivent dans le cadre des **six axes thématiques** présentés ci-dessous, validés par le Conseil scientifique.

Leur ambition scientifique, ainsi que la qualité, l'ampleur et la solidité des collaborations nationales et internationales sur lesquelles ils reposent, doivent garantir leur développement pendant **une durée de 5 ans**. Ces programmes comportent nécessairement **un volet de recherches de terrain** (missions, dépouillement d'archives, campagnes de fouilles, recueil et traitement de données nouvelles...). L'ancrage dans le ou les pays concernés par les terrains de recherche s'accompagne d'une **dimension internationale**. Les propositions s'appuient sur un consortium de partenaires institutionnels équilibré au regard des objectifs poursuivis, de la complémentarité des compétences et du partage des responsabilités organisationnelles. Une au moins des institutions partenaires relève des pays où s'étendent les activités de recherche. Les programmes font apparaître dans leur plan de financement **un co-financement de 50% au moins** apporté par les institutions partenaires (sauf exception motivée).

Une attention particulière est portée au cycle de vie des **données de recherche**, de leur acquisition à leur publication, ainsi qu'à leur possibilité de réutilisation ultérieure. Le **programme de publications ou autres « livrables »** issus de ces projets est également précisé.

Les coordinateurs et coordinatrices des projets sélectionnés s'engagent à participer à la vie et au rayonnement scientifiques de l'EFR, pendant la durée du contrat quinquennal, dans toutes leurs dimensions, de la formation à la diffusion des résultats et au transfert des connaissances vers la société. Ils rendent compte annuellement de leurs activités, rédigent les rapports demandés à mi-parcours et en fin de contrat quinquennal pour le bilan final. Ils informent l'EFR et l'associent aux collaborations ou aux projets directement issus de ces programmes.

L'EFR soutient ces programmes sur la base d'un financement pluriannuel, dont le montant global est établi lors de l'acceptation du projet, mais qui est précisé pour chaque tranche annuelle en concertation avec les responsables en fonction des activités envisagées. Elle met également à disposition des équipes ses structures d'accueil et ses équipements, un appui logistique et administratif, un accompagnement à la recherche et des supports de publication.

Dans le cadre du plan national pour la science ouverte, les partenaires du programme s'engagent à déposer leurs publications issues de ces recherches sur HAL SHS : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/EFROME>. Le coordinateur ou la coordinatrice et les partenaires s'engagent en outre à respecter la [Charte nationale de déontologie des métiers de la recherche](#), ainsi que les obligations du [Plan national pour la science ouverte](#) et du Plan relatif à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations de l'EFR.

Les **coordinateurs ou coordinatrices des programmes** sont des chercheurs et des chercheuses titulaires, en activité dans des universités ou des organismes de recherche publics, sans condition de nationalité. Ils ne peuvent soumettre qu'un seul projet en qualité de responsable. Les programmes peuvent être placés sous la responsabilité de plusieurs coordinateurs ou coordinatrices. Dans ce cas, il est possible d'inscrire dans le groupe des co-coordonateurs des personnels non-titulaires si un ou plusieurs d'entre eux sont titulaires. Dans ce cas de responsabilité partagée, il est indiqué un référent unique pour l'EFR.

LABEL « RÉSEAU DES ÉCOLES FRANÇAISES À L'ÉTRANGER » (ResEFE)

Les [Écoles françaises à l'étranger](#) (École française d'Athènes, École française de Rome, Institut français d'archéologie orientale, École française d'Extrême-Orient et Casa de Velázquez) constituent un réseau de cinq établissements d'enseignement supérieur et de recherche, régis par le décret 2011-164 du 10 février 2011. Les projets qui ont pour objectif d'apporter une contribution à la vie scientifique de ce Réseau sont invités à demander le « Label ResEFE ». Ils devront reposer sur une collaboration soutenue entre plusieurs EFE ou développer des outils de recherche mutualisables à l'échelle du Réseau et favoriser des dynamiques et des pratiques partagées par les différentes communautés de recherche que

fédèrent les EFE. Un argumentaire d'une quinzaine de lignes accompagnera la demande du « Label ResEFE ». Les projets retenus par le comité des directeurs des EFE sur avis des conseils scientifiques des établissements bénéficieront, en plus de l'inscription dans le contrat quinquennal d'une ou de plusieurs EFE, d'un accompagnement propre au Réseau et à son service commun pour leurs actions transversales de communication, de diffusion et de valorisation, en particulier dans les domaines du numérique. Les propositions qui prévoient un partenariat entre plusieurs EFE doivent déposer un dossier identique à l'appel à projets de chaque EFE concernée.

SOUSSION ET SÉLECTION

Nous vous invitons à remplir le dossier joint et à le renvoyer sous format électronique avant le vendredi **29 janvier 2021 à 12h (heure de Rome)**, à l'adresse suivante : programmesrecherche@efrome.it.

Les projets seront évalués par le groupe d'experts de l'EFR (personnalités qualifiées françaises et étrangères, membres des conseils et des comités encadrant la vie de l'établissement). L'évaluation reposera sur six critères :

1. Ambition, intérêt et originalité du projet ;
2. Sa faisabilité ;
3. Son opportunité et intérêt pour l'EFR ;
4. La clarté des objectifs, la cohérence du calendrier de travail et de la demande budgétaire ;
5. La qualité des partenariats et la dimension internationale ;
6. La stratégie de gestion des données de recherche, de publication et de valorisation.

Au regard des expertises et sur proposition de la direction, le Conseil scientifique procédera à la sélection des projets lors de sa séance du 11 mars 2021. Les résultats seront communiqués aux responsables par courriel par les directeurs des études concernés. Les programmes commenceront leurs activités à partir du 1^{er} janvier 2022.

AXES THÉMATIQUES / CONTRAT QUINQUENNAL 2022-2026

Axe 1 - Espaces maritimes, littoraux, milieux insulaires

Cet axe invite à croiser les méthodes et les apports de l'archéologie, de l'histoire, des sciences sociales, des sciences environnementales et des sciences de la mer pour étudier les formes et les modalités d'anthropisation des espaces côtiers et insulaires dans tous leurs aspects. Comment les sociétés, à toutes les échelles d'espace et de temps, exploitent-elles, s'approprient-elles, se disputent-elles et se figurent-elles les étendues liquides, ces mers diverses qui composent la Méditerranée, et leurs bordures terrestres ? La mer, espace de séparation et de connexion, de frontières et de circulation des biens et des personnes, de dominations et de conflits, a joué un rôle de premier plan dans les constructions sociales. En partant des conditions d'habitabilité de la Méditerranée et de leur évolution dans le temps, les programmes de cet axe engageront des recherches originales à diverses échelles, des communautés locales aux dynamiques de globalisation. Le périmètre de cet axe concerne les sociétés et les économies maritimes, les métiers de la mer, les conflits d'usage et les constructions juridiques ; les écosystèmes, les ressources marines et les savoirs naturalistes ou cartographiques ; la littoralisation des peuplements et des activités, les aménagements littoraux, les structures portuaires ; ou encore les dimensions paysagères, esthétiques et sensibles des bordures maritimes.

Axe 2 - Création, patrimoine, mémoire

Les programmes de cet axe s'intéresseront aux patrimoines matériels et immatériels (artistiques et culturels, bien sûr, mais aussi archivistiques, linguistiques, industriels, écologiques, etc.), envisagés dans leur historicité : seront prises en considération, en amont, la création et, en aval, la mémoire de ces patrimoines. La question de la transmission et, partant, celle de la tradition, philologique par exemple, seront certes au cœur des réflexions menées dans cet axe, mais on ne saurait oublier l'intérêt des conflits, des mises en péril et des destructions d'œuvres, de patrimoines, de supports de la mémoire. Les aspects pratiques et esthétiques de la création, leur inscription sociale, la constitution du patrimoine, la « mise en archives », la préservation et la valorisation du patrimoine, architectural par exemple, les questions juridiques afférentes sont quelques-uns des thèmes que cet axe permettra d'approfondir, dans la longue durée, depuis la création artistique dans l'Antiquité jusqu'aux usages passés et contemporains, aussi bien politiques que touristiques, des patrimoines.

Axe 3 - Population, ressources, techniques

On envisagera ici les populations dans leurs diverses composantes d'âge ou de genre, leur accès aux ressources et le rôle, dans les sociétés considérées, des techniques de toutes sortes (agricoles, médicales, comptables, industrielles, logistiques, etc.) ayant une incidence sur ces populations. Cela recouvre des dimensions aussi fondamentales que la santé, le vieillissement, les mortalités, l'alimentation, les subsistances, le rôle des marchés, le rapport de l'homme à son milieu, en monde rural notamment, l'histoire de ce milieu dans ses relations avec l'homme et d'autres encore. Depuis les conditions de vie dans les sociétés pré-industrielles, avec en particulier la longue prévalence d'une économie rurale de subsistance, jusqu'aux inquiétudes présentes et à venir sur la situation sanitaire des populations voire, dans un contexte de croissance démographique et de dégradation écologique, sur les capacités alimentaires même de nos sociétés, la question ne paraît avoir jamais cessé de se poser à l'humanité.

Axe 4 - Territoires, communautés, citoyenneté

Cet axe entend poursuivre et renouveler la tradition d'études des formes d'appartenance collective, aussi bien en termes de pratiques et de représentations que de dispositifs normatifs (notamment juridiques) et d'inscription dans l'espace. L'axe envisage d'une part les modalités de la participation civique et politique, à travers la construction, dans les sociétés anciennes ou contemporaines, de la citoyenneté, de ses catégories, contours et limites (genres, hiérarchies, exclusion, déviations, marges) ; et la question des régimes de la propriété, à travers l'étude de la régulation ou de la contestation des inégalités, des solidarités et de leurs déclinaisons à travers la bienfaisance ou la protection sociale. On considérera aussi les formes de coprésence de populations diversifiées, les échanges et conflits qui en découlent, dont les interactions entre majorités et minorités. Le cadre urbain est une forme importante, mais non exclusive, de ces approches, qui pourront être mises en œuvre à toutes les échelles pour étudier les transformations de l'espace, leurs acteurs et leur matérialité.

Axe 5 - Croyances, pratiques et institutions religieuses

L'étude du fait religieux, un thème ancien mais toujours actuel des recherches conduites à l'EFR, pourra être menée dans plusieurs directions. Elle privilégiera en premier lieu une approche orientée par la question de la matérialité et de la visibilité des religions et de leur inscription dans l'espace physique et social, au prisme par exemple de l'étude des lieux de culte et du paysage religieux ou encore des formes de ritualité et de dévotion, avec une attention portée au geste, à l'image, à la parole ou à l'écrit. La légitimation et l'encadrement des pratiques, des croyances ou des normes religieuses formeront un deuxième centre d'intérêt de cet axe. Il pourra porter notamment sur l'élaboration des doctrines, des processus de canonisation des récits ou encore de la construction des expertises et des savoirs religieux.

Il s'agira, entre autres, de mettre en œuvre une réflexion sur les phénomènes d'appropriation, de transmission ou de rejet, et de saisir comment, au sein des sociétés passées ou contemporaines, les différentes institutions et les différents acteurs ont défini et circonscrit le champ du religieux face à d'autres sources de pouvoir ou de normativité. L'économie du sacré est, enfin, un aspect qui méritera une considération toute particulière.

Axe 6 - L'Italie dans le monde

L'Italie a occupé une place fondamentale dans les mondialisations successives, depuis les mondialisations régionales à l'échelle méditerranéenne des périodes anciennes jusqu'à la constitution d'une diaspora italienne globale à l'époque contemporaine, en passant par les phénomènes de conquête militaire et culturelle (l'Italie conquérante ou conquise, l'Italie comme modèle culturel), sans oublier le rôle de la péninsule dans la mise en contact des parties du monde ou celui, aujourd'hui, de la république italienne dans l'intégration européenne. On s'intéressera ici aux circulations d'hommes, d'objets, de savoirs, d'idées de l'Italie vers le reste du monde et aux effets de retour et d'hybridation que ces circulations impliquent. L'interface entre l'Italie et le monde constitue une thématique importante, autour de ses ports, frontières, métropoles et autres lieux nodaux dans les différents réseaux régionaux, continentaux et mondiaux qui peuvent être ainsi étudiés. La centralité italienne en termes de production documentaire est cruciale, l'École française de Rome étant attachée à la valorisation d'un patrimoine documentaire italien susceptible d'éclairer des phénomènes sociaux passés et actuels dans le monde entier.

PROPOSITION DE PROJET EN PARTENARIAT AVEC L'EFR POUR LA PÉRIODE 2022-2026

1 – Intitulé et axe (un seul) d'inscription du projet

2 – Responsable(s) [précisez votre qualité et appartenance institutionnelle et, le cas échéant, si vous avez déjà été coresponsable(s) de programme(s) à l'EFR, en mettant en évidence les résultats de ce(s) programme(s) ; précisez vos éventuelles responsabilités scientifiques passées et présentes ; indiquez le référent pour l'EFR en cas de co-coordination] (15 lignes max.)

3 - Résumé du projet (10 lignes max.) et mots-clefs (6 max.)

4 - État de l'art (1 page max.)

5 - Intérêt scientifique/renouvellement apporté par le projet (1 page max.)

6 - Objectifs et réalisations (1 page max.) [à préciser à la fois pour le volet scientifique et le volet diffusion/valorisation (retombées du programme) ; indiquer si des opérations de formation en lien avec le programme sont envisagées ; ainsi que la nature des publications prévues à l'EFR ou chez d'autres éditeurs]

7 - Programme sur 5 ans/calendrier de réalisation/livrables (publications ou autres)

8 - Intérêt du partenariat avec l'EFR (15 lignes max.)

9 - Partenaires [précisez la participation au plan de financement des institutions d'appartenance des partenaires ainsi que leur degré d'implication ; décrivez la complémentarité du consortium et l'intérêt des collaborations proposées]

10 - Plan de gestion des données [préciser notamment les grandes orientations du traitement des données de votre projet, si vous comptez suivre un modèle existant, ou si le projet sollicitera les services des Très Grandes Infrastructures de Recherche]

11 - Nature du soutien attendu de l'EFR (financements, appui logistique, publications et autres)

12 - Perspectives éventuelles de dépôts de projets (ANR, Horizon Europe, autres programmes de financement) en lien avec le programme durant le contrat quinquennal

13 – Le cas échéant, demande argumentée du « Label ResEFE » (15 lignes)

14 - Budget prévisionnel et plan de financement

Dépenses prévisionnelles	Subventions apportées par les partenaires (hors EFR)		Subvention demandée à l'EFR (en particulier, préciser quelles éventuelles dépenses de personnel ¹ envisagées)	Détailler le soutien demandé à l'EFR (en complément de la subvention) en logistique et accompagnement du projet (appui des personnels de l'EFR, communication, données de la recherche et publications)
	Obtenues	Sollicitées		
Total	Total	Total	Total	

¹ L'EFR ne finance pas, dans le cadre de ces programmes, de contrats doctoraux ou post-doctoraux. Seuls des contrats occasionnels de travail (de droit local) sont envisageables (études de matériel, dépouillements d'archives, saisies de données, traductions...).